



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1221/2023
Date de la séance du CE : 15 novembre 2023
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2018.FINSV.1978
Classification : Non classifié

Stratégie fiscale du canton de Berne. Base, objectifs et orientations à partir de 2023

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances, arrête :

1. Le Conseil-exécutif adopte le rapport « Stratégie fiscale du canton de Berne. Bases, objectifs et orientations à partir de 2023 ».
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction des finances